

Informations de base	
2019/2794(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Points de recharge pour les véhicules à moteur de catégorie L, l'alimentation électrique à quai des bateaux de la navigation intérieure, l'alimentation en hydrogène pour le transport routier et l'alimentation en gaz naturel pour le transport routier et par voie d'eau. Complétant 2013/0012(COD) Subject 3.20.05 Transport routier de personnes et de marchandises 3.60.02 Industrie pétrolière, carburants	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
13/08/2019	Publication du document de base non-législatif	C(2019)05960	
13/08/2019	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
18/09/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/10/2019	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		